

LA LETTRE ÉCO

N°324 - Samedi 23 février 2019

LE SOMMAIRE

LE COIN DES ÉPARGNANTS

- Le tableau financier de la semaine
- Une nouvelle semaine de progression pour les marchés
- Le Livret A ouvre l'année en fanfare

C'EST DÉJÀ ICI

- Mon très cher logement
- Les enfants et le salaire des femmes font-ils bon ménage ?
- Décrue confirmée de l'inflation

LE COIN DE LA CONJONCTURE

- La chronique annoncée d'une impossible remontée des taux
- Quand la restructuration de l'emploi est une source de frustration
- Préparer les évolutions professionnelles par la formation
- Les chefs d'entreprise restent malgré tout optimistes

LE COIN DES TENDANCES

- Le retour de la taxe carbone ?
- La presse quotidienne régionale a un avenir

Le Coin des Graphiques

- Plus d'entrées et aussi plus de sorties du territoire national

LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

LE COIN DES STATISTIQUES

LE COIN DES ÉPARGNANTS

Le tableau financier de la semaine

	Résultats 22 février 2019	Évolution sur 5 jours	Résultats 31 déc. 2018
CAC 40	5 215,85	+1,22 %	4 678,74
Dow Jones	26 031,81	+0,57 %	23 097,67
Nasdaq	7 527,54	+0,74 %	6 583,49
Dax Allemand	11 457,70	+1,40 %	10 558,96
Footsie	7 178,60	-0,80 %	6 733,97
Euro Stoxx 50	3 270,55	+0,90 %	2 986,53
Nikkei 225	21 425,51	+2,51 %	20 014,77
Taux de l'OAT France à 10 ans (20heures)	0,518 %	-0,020 pt	0,708 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (20 heures)	0,091 %	-0,011 pt	0,238 %
Taux du Trésor US à 10 ans (20 heures)	2,645 %	-0,025 pt	2,741 %
Cours de l'euro / dollar (20 heures)	1,1341	+0,43 %	1,1447
Cours de l'once d'or en dollars (20 heures)	1 330,390	+0,68 %	1 279,100
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (20 heures)	67,140	+1,33 %	52,973

UNE NOUVELLE SEMAINE DE PROGRESSION POUR LES MARCHES

Depuis le début de l'année, le CAC 40 a gagné plus de 10 %. Cette semaine, la hausse a été plus modeste que les semaines précédentes avec un gain de 1,2 %. Les

investisseurs continuent de croire à la possible conclusion d'un accord les Etats-Unis et la Chine.

Selon Bloomberg, un accord préliminaire pourrait être conclu rapidement après la rencontre entre Donald Trump et Liu He, le chef négociateur chinois dans le Bureau ovale à la Maison-Blanche. Cet accord interviendrait à une semaine de la date butoir théorique au-delà de laquelle Washington menace de relever de 10 % à 25 % les droits de douane sur 200 milliards de dollars d'importations chinoises. Le Président américain s'est dit prêt à rencontrer son homologue chinois afin de sortir de la crise commerciale. Malgré tout, l'indice S&P 500 a accusé vendredi 22 février son premier repli en quatre séances après une série d'indicateurs économiques décevants.

LE LIVRET A OUVRE L'ANNEE EN FANFARE

Le mois de janvier réussit traditionnellement au Livret A et 2019 ne déroge pas à cette règle. En effet, la collecte a atteint 4 milliards d'euros au mois de janvier dernier, niveau qu'elle n'avait pas atteint depuis le mois de janvier 2013, soit six ans. La collecte de janvier 2019 est néanmoins assez proche de celle qui avait été enregistrée en 2018 (3,58 milliards d'euros). Au mois de janvier 2013, le bond de la collecte était lié au relèvement du plafond du Livret A de 19 125 euros à 22 950 euros. Grâce à ce beau résultat, l'encours du Livret A s'élevait en janvier à 287,8 milliards d'euros, ce qui constitue un nouveau record.

Un double effet « gilets jaunes »

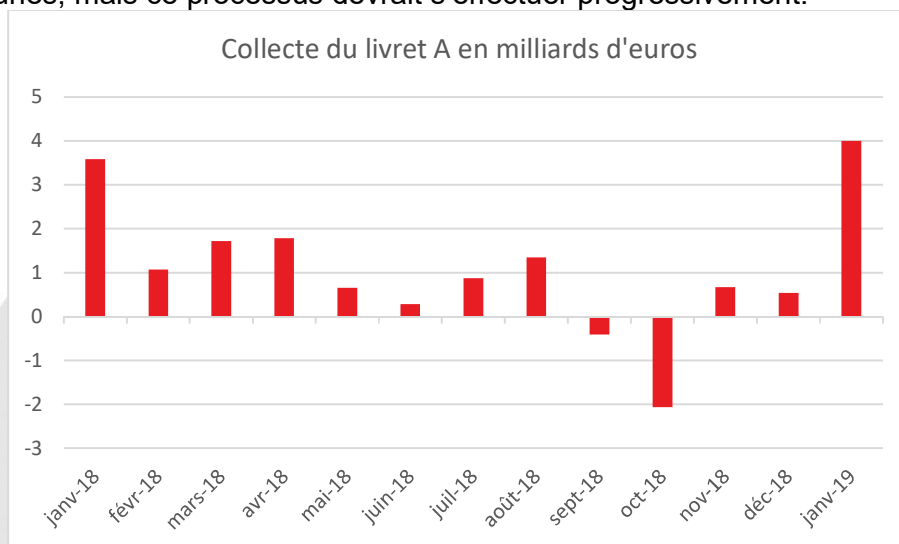
Des facteurs structurels expliquent le résultat du mois de janvier sur lequel se greffent des raisons de nature plus conjoncturelle. Dans cette dernière catégorie figure la crise des « gilets jaunes » qui a eu un double effet : l'augmentation des revenus et donc des capacités d'épargne à travers le versement des primes défiscalisées et le report des dépenses du fait du blocage des centres-villes et des centres commerciaux. Après les fêtes de fin d'année, les Français mettent par ailleurs traditionnellement de l'argent de côté, aidés en cela par le versement des primes et du 13^{ème} mois. Par ailleurs, même s'il est un peu moins en vogue de doter les Livrets A de ses enfants ou de ses petits-enfants, cela joue favorablement pour la collecte en janvier.

La retenue à la source a dopé le Livret A

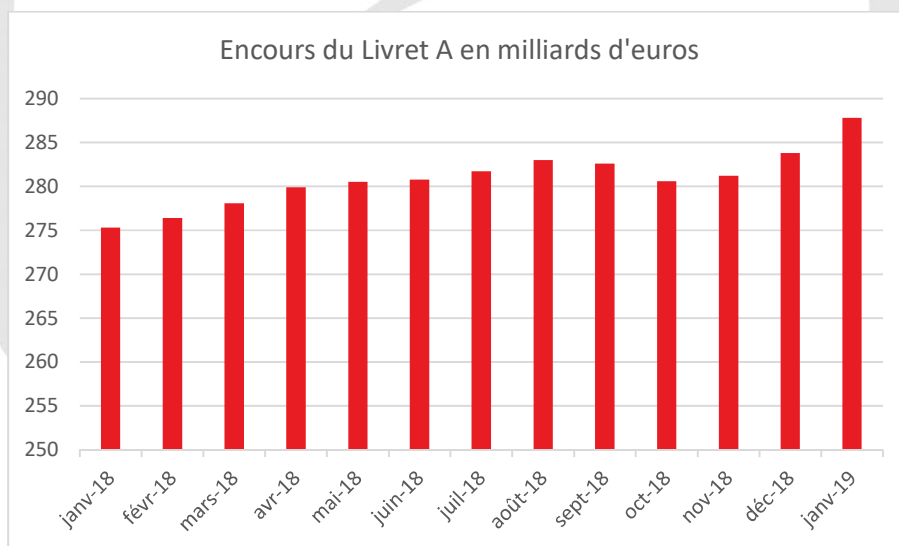
La mise en place de la retenue à la source pour l'impôt sur le revenu aurait pu avoir un effet négatif sur la collecte. En effet, les ménages qui payaient par tiers étaient incités à épargner en début d'année. Tel n'a pas été le cas. Bien au contraire, la décision du Gouvernement de verser de manière anticipée 60 % des réductions d'impôt à la mi-janvier a amené les ménages à en affecter une partie sur leur Livret A. Il faudra évidemment disposer du recul de plusieurs mois pour apprécier les effets de cette réforme sur le comportement des épargnants.

2019, encore une année phare pour le Livret A

Le Livret A malgré son faible rendement demeure une valeur refuge pour les épargnants français en ce début d'année. Dans les prochains mois, les ménages disposant d'importantes liquidités sur leurs comptes courants (plus de 410 milliards d'euros) devraient maintenir un niveau élevé de versement sur le Livret A. Certes, une reprise de la consommation est attendue avec l'atténuation apparente de la crise des gilets jaunes, mais ce processus devrait s'effectuer progressivement.



Source Caisse des dépôts et CDE



Source : Caisse des Dépôts et CDE

C'EST DÉJÀ HIER

MON TRES CHER LOGEMENT

Avec l'augmentation du prix de l'immobilier, le poids des dépenses consacrées au logement augmente en France. Ainsi, selon le baromètre « Le Sofinscope » réalisé par Opinion Way pour SOFINCO, les Français ont consacré, en moyenne, 661 euros par mois pour se loger. Cette enveloppe a enregistré une progression de 30 euros en un an.

Le remboursement d'emprunt s'est élevé à 790 euros pour les propriétaires au titre de leur résidence principale quand en moyenne les locataires s'acquittent de 566 euros pour leur loyer. La charge est évidemment supérieure pour les habitants de la région parisienne qui dépensent, en moyenne, pour leur logement 852 euros contre 617 euros pour les personnes habitant en région.

Le taux d'effort moyen des dépenses de logement dans les revenus mensuels des ménages est de 24,3 % en hausse de 1,1 point par rapport à 2017. Pour 28 % des ménages sondés, le taux d'effort moyen dépasse 33 % des revenus du foyer.

Près de la moitié des locataires et des personnes issues des catégories populaires consacrent plus d'un tiers de leurs revenus aux dépenses de logement (respectivement 48 % et 44 %). Propriétaires pour 75 % d'entre eux de leur résidence principale, les seniors se caractérisent par un faible taux d'effort immobilier. Deux tiers d'entre eux consacrent moins de 5 % de leurs dépenses au logement (hors charges).

Le poids élevé des dépenses de logement impacte l'ensemble du budget des ménages. Ainsi, 60 % des sondés estiment que ces dépenses les empêchent d'épargner. 57 % considèrent que cela les empêche de partir en vacances et 53 % de pouvoir effectuer des dépenses de loisirs. 51 % jugent que le coût des logements les contraint à économiser sur l'alimentation quand 44 % affirment que cela les oblige à différer des dépenses en matière de santé. Ce sont les locataires du secteur privé qui sont les plus bridés dans les dépenses. Pour 78 % d'entre eux, il est impossible d'épargner.

43 % des locataires considèrent ainsi que leurs dépenses dédiées au logement sont trop importantes par rapport à leurs revenus. Cette proportion, tout en étant élevée, tend à diminuer d'une année sur l'autre (-14 points). Ce sentiment est plus partagé par les Franciliens que par les habitants vivant en province.

Plus d'un tiers des Français avouent éprouver des difficultés financières pour faire face à leur loyer ou à leur remboursement d'emprunt immobilier (34 %). Selon le baromètre de Sofinco, cette situation concerne plus de Français en 2018 (+3 points). Les locataires sont plus affectés (47 % ont des difficultés à faire face à leurs loyers). Ce taux monte à 52 % pour les détenteurs de logements sociaux. Pour faire face à ces difficultés financières, les ménages français se restreignent dans les biens de consommation courante et recourent de plus en plus aux plateformes de location en

ligne pour améliorer leurs revenus (6 % en 2018). 10 % des locataires rencontrant des problèmes pour payer leurs loyers cherchent à déménager afin de réaliser des économies. Seule une minorité évoque la possibilité de s'installer en colocation (5 %, +1 point).

Dans le choix du logement, le premier problème des Français est sans surprise le montant du moyen ou du prix d'achat (48 % d'entre eux). Suivent comme facteurs importants, l'absence de logements correspondants aux critères demandés (30 %), les garanties demandées (20 %), la difficulté à revendre le bien (17 %) ou encore l'obtention d'un crédit (14 %). Pour les locataires, l'obstacle du loyer arrive très majoritairement en tête (68 % pour l'ensemble des locataires et 71 % pour les locataires du parc privé). La demande de garants financiers constitue également un obstacle pour 29 % des Français.

Le logement en étant une dépense obligatoire du fait de son coût croissant joue un rôle non négligeable dans le sentiment de baisse du niveau de vie ressenti des Français. Les locataires sont les premiers concernés, en particulier ceux qui sont dans le secteur privé, secteur peu développé en France par rapport à certains autres pays européens. La rareté du foncier, la réglementation qui vise à protéger le locataire, « la métropolisation » de la vie économique de la France contribuent à la hausse des prix de l'immobilier bien que les dépenses publiques en la matière soient importantes (une quarantaine de milliards d'euros par an).

LES SALAIRES DES FEMMES ET LES ENFANTS FONT-ILS BON MENAGE ?

En 2015, selon l'INSEE, les femmes salariées du secteur privé gagnent, en moyenne, 18 % de moins que les hommes en équivalent temps plein. Une partie de cet écart est imputable aux différences d'expérience, d'éducation et d'origine sociale, de catégorie socio-professionnelle, etc. Mais plus de la moitié de l'écart est liée à deux phénomènes, à savoir la diversité des politiques de rémunération des entreprises et l'impact différencié des naissances des enfants sur les carrières professionnelles des femmes et des hommes.

En moyenne, les femmes gagnent environ 6 % de moins que les hommes à 25 ans, 13 % à 35 ans et 20 % à 45 ans). Cette évolution est, pour l'essentiel, due à l'accroissement des écarts entre mères et pères. Les mères gagnent 11 % de moins que les pères à 25 ans mais 25 % de moins à 45 ans, quand l'écart de salaire entre sexes chez les salariés sans enfant se maintient autour de 7 % à tout âge. Tous âges confondus, l'écart de salaire entre pères et mères est de 23 %. Cet accroissement des écarts s'explique en premier lieu par la baisse de salaire des mères après la naissance d'un enfant (entre -2 % et -3 %), quand les pères bénéficient d'une légère hausse (+3 %). Il apparaît que les femmes qui ont des enfants sont pénalisées dans leur plan de carrière. Elles ont moins accès aux promotions. Par ailleurs, elles ont moins de liberté pour prendre le risque de changer d'employeurs, ce qui nuit à leur progression. C'est dans les années qui suivent les naissances que les différences sont constatées. Enfin, le handicap est plus important quand le domicile est éloigné du lieu de travail et quand les moyens de transports publics reliant l'un à l'autre sont faibles.

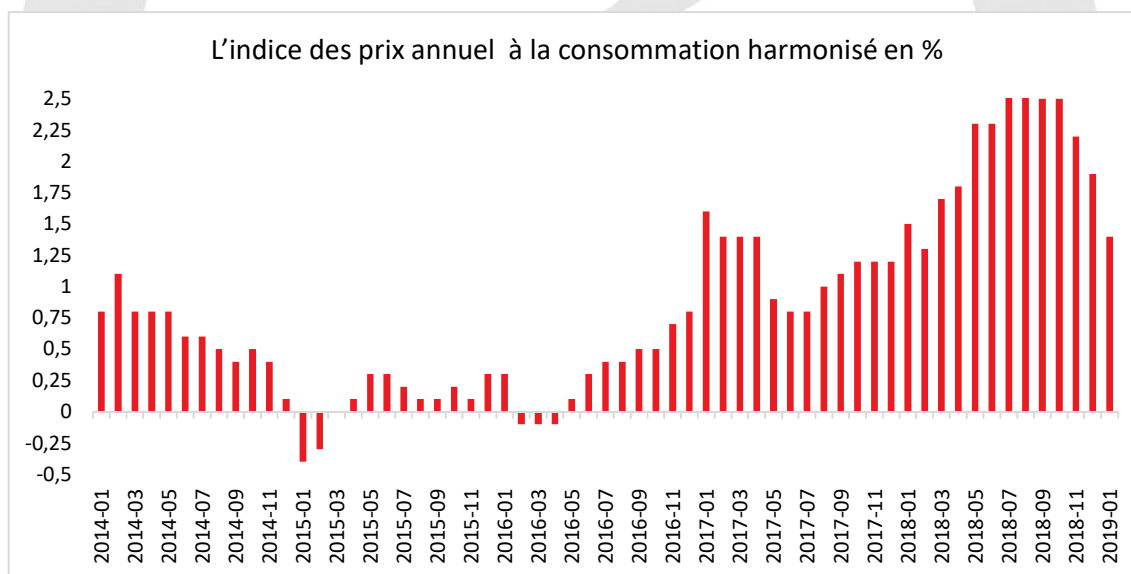
DECRUE CONFIRMÉE DE L'INFLATION

Avec la baisse du prix du pétrole et les soldes d'hiver, l'inflation continue son mouvement de repli. Ainsi, selon l'INSEE, en janvier, l'indice des prix à la consommation diminue de 0,4 % sur un mois, après une stabilité au mois de décembre. Les prix des produits manufacturés reculent fortement en lien avec le début des soldes d'hiver (-2,1 % après -0,2 %) et ceux des services ralentissent (+0,2 % après +0,4 %). Les prix alimentaires sont eux aussi un peu moins dynamiques que le mois précédent (+0,5 % après +0,6 %). Les prix de l'énergie sont en baisse de 1,2 % après -2,4 % en décembre. Corrigés des variations saisonnières, les prix à la consommation augmentent de 0,2 % sur un mois, après une baisse de 0,1 % en décembre.

Sur un an, les prix à la consommation ralentissent pour le troisième mois consécutif : +1,2 % en janvier après +1,6 % en décembre.

Sur un an, l'inflation sous-jacente (qui exclut les biens et services enregistrant de fortes fluctuations) reste en-dessous de 1 % à 0,7 %, comme les deux mois précédents.

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) se replie sur le mois (-0,6 % après +0,1 % en décembre) ; sur un an, il croît de 1,4 % après +1,9 % le mois précédent.



Source : INSEE

LE COIN DE LA CONJONCTURE

LA CHRONIQUE ANNONCÉE D'UNE IMPOSSIBLE REMONTÉE DES TAUX

Le ralentissement confirmé de la zone euro, en particulier celui de l'Allemagne, ainsi que le repli de l'inflation remettent en cause les projets de la Banque centrale européenne qui avait programmé de remonter ses taux directeurs d'ici la fin de l'année. Ses responsables ont commencé à prévenir que cette première hausse serait sans nul doute différée, voire que des outils non conventionnels pourraient être utilisés.

L'objectif d'une inflation à 2 % s'éloigne avec le recul du prix du baril de pétrole. L'inflation sous-jacente, qui est calculée en ne prenant pas en compte les biens et services subissant de fortes variations de prix, reste cantonnée au mieux à 1 %, et cela malgré le plein emploi constaté dans plusieurs pays de la zone euro. Le taux de chômage de la zone euro est redescendu au-dessous de 8 % en 2018 et le nombre d'entreprises rencontrant des difficultés pour embaucher a atteint un sommet inégalé depuis vingt ans. Pour autant, même si elle s'est légèrement accélérée en 2018, l'augmentation des salaires reste relativement faible, autour de 2 % sur une base annuelle. Cette augmentation reste très mesurée au regard de la situation du marché du travail et des cycles économiques précédents. Les nouveaux modes de production, le recours accru aux travailleurs indépendants, la moindre capacité de mobilisation des syndicats expliquent la sagesse relative des salaires. La tertiarisation des pays avancés ne facilite pas l'agrégation des revendications sociales.

Le maintien d'une inflation réduite est également imputable à une forte concurrence. L'accélération du coût salarial unitaire ne conduit pas à une hausse plus rapide des prix, sans doute en raison de l'intensité de la concurrence, domestique et internationale. Les prix des produits industriels sont toujours orientés à la baisse en raison des fortes capacités de production disponibles des pays émergents et des gains de productivité que génèrent la robotisation et le digital. Le développement de la vente en ligne qui constitue un nouveau canal de distribution pèse également sur les prix.

L'hypothèse de maintien d'une inflation sous-jacente faible dans la zone euro (autour de 1 %) est fort probable surtout si la hausse attendue du déficit commercial des États-Unis avec la politique budgétaire expansionniste, conduit à une appréciation de l'euro par rapport au dollar.

Dans ces conditions, les marges de manœuvre de la BCE sont faibles. Celle-ci est contrainte de ne pas augmenter ses taux directeurs afin d'essayer de relever l'inflation sous-jacente. Si les Allemands ont longtemps poussé à une hausse des taux de peur d'une résurgence de l'inflation sur leur territoire, la stagnation de leur économie depuis le début du deuxième semestre 2018 change la donne.

Les faibles taux en Europe ne créent pas de réels déséquilibres financiers. Le crédit progresse à un rythme modéré, autour de 3 % en rythme annuel. Tant sur le plan financier qu'immobilier, il n'est pas constaté de réelles bulles spéculatives.

La BCE ne s'interdit pas l'utilisation d'outils non conventionnels pour favoriser l'inflation et indirectement l'activité. Ainsi, dans un entretien au quotidien allemand Börsen-

Zeitung, l'économiste en chef Peter Praet a indiqué qu'un point serait réalisé au mois de mars pour les prêts aux banques. Ces propos laissent suggérer que la BCE serait encline à lancer des prêts à long terme aux banques de la zone euro pour remplacer ceux d'un montant d'environ 750 milliards d'euros qui commenceront à arriver à échéance l'an prochain. Cette mesure est attendue par les banques italiennes et celles d'autres pays du sud de l'Europe. L'économiste de la BCE a indiqué que « *nous devons surveiller de près la transmission de la politique monétaire au système bancaire* ». Le Français Benoît Cœuré, autre membre du directoire de la BCE, a également mentionné la possibilité de nouvelles opérations de refinancement à long terme ciblées (TLTRO).

Les marchés anticipent le maintien du taux directeur nul au-delà du 31 décembre 2018. La BCE en changeant sa communication confirme les anticipations. Les difficultés financières de l'Italie, les problèmes sociaux de la France et le ralentissement allemand, dans un contexte très chahuté (Brexit, guerre commerciale avec les États-Unis) incitent la BCE à jouer la prudence. Le risque est de s'enfermer dans un scénario à la japonaise avec une difficulté chronique à relever les taux.

QUAND LA RESTRUCTURATION DE L'EMPLOI EST UNE SOURCE DE FRUSTRATION

Les précédentes révolutions industrielles ont permis l'obtention d'importants gains de productivité qui s'accompagnaient d'une meilleure valorisation des emplois. Les agriculteurs qui devenaient ouvriers produisaient davantage et gagnaient plus. C'était un phénomène gagnant. Le système économique s'autoalimentait. Les gains de productivité permettaient d'augmenter les salaires autorisant les actifs à acheter les biens de consommation qu'ils produisaient, ce qui favorisait la croissance. Le fordisme est à la base du développement économique du XX^e siècle. Aujourd'hui, ce modèle semble être en panne ou plutôt inopérant dans le cadre de la double révolution économique actuelle marquée par la mondialisation et la digitalisation.

La structure des emplois se déforme au détriment des emplois qualifiés et des salaires élevés de l'industrie (et des services à l'industrie) au profit des emplois peu qualifiés et des faibles salaires proposés dans le secteur des services. De 1998 à 2018, l'emploi dans le secteur manufacturier a diminué de 22 % quand celui dans les services domestiques a augmenté dans la même proportion. Le salaire moyen annuel dans le secteur manufacturier est de 40 000 euros contre 27 000 dans les services domestiques (distribution, services à la personne, loisirs, transports, tourisme). L'écart s'est accru en vingt ans. Il est de 13 000 euros en 2018 contre 7 000 euros en 1998. Cette évolution est imputable à l'augmentation des emplois les moins qualifiés et donc les moins bien payés.

L'industrie a dégagé d'importants gains de productivité afin de rester compétitive dans un contexte de robotisation et de digitalisation croissantes. Le stock de robots industriels est passée en vingt ans de 0,4 à 1,4 % de l'emploi manufacturier total. Les secteurs ne pouvant pas ou n'ayant pu réaliser des gains de productivité ont été touchés par la concurrence internationale ou ont été contraints de délocaliser leurs activités. La production industrielle est, quant à elle, étale depuis vingt ans alors que le PIB du pays s'est accru de près de 40 %. Une première rupture est intervenue en 2003, la production industrielle cessant d'augmenter au même rythme que le PIB, puis

une seconde après 2009 avec une forte chute de la production qui n'a pas été compensée à ce jour. Cette évolution aboutit à la destruction d'emplois sophistiqués à forte rémunération. Ce processus pourrait se poursuivre avec la diffusion de l'intelligence dite artificielle. Cette dernière pourrait toucher le secteur des services aux entreprises et la finance qui ont été deux pôles importants de créations d'emplois à forte valeur ajoutée au cours des deux dernières décennies.

La déformation de la structure des emplois est également imputable à une évolution de la demande qui se porte de plus en plus vers les services domestiques. Plus une population est riche, plus elle consomme de services de proximité. C'est également le cas pour les sociétés vieillissantes. L'essor du tourisme accentue également cette tendance. La multiplication des emplois à domicile, de chauffeurs, de service de sécurité, de magasiniers dans les centres de logistiques, est le symbole de ce changement de structure des emplois qui affecte par définition la constitution de gains de productivité. En France, la productivité par tête progresse de moins de 1 % par an depuis 2012 quand le rythme se situait sur longue période autour de 1,5 % avant crise. Le retour de la croissance, à partir de 2016, ne s'est pas accompagné d'une progression notable de la productivité.

Cette structuration de l'emploi combinée avec de faibles gains de productivité conduit à des rémunérations modestes et rend difficile leur revalorisation. Cette situation constitue une source de frustration, en particulier chez les jeunes actifs qui peuvent considérer que la valeur de leurs études s'est dépréciée. Au moment où le nombre de diplômés augmente, les emplois proposés sont à faible valeur ajoutée. Ce sentiment est partagé au sein des enfants des classes moyennes dont le niveau de formation constituait jusqu'à peu le sésame de l'ascension sociale. En 1998, 20 % des actifs âgés de 25 à 64 ans avaient suivi une formation supérieure au niveau de l'enseignement. En 2018, ce taux est de 35 %. La proportion de personnes dont le niveau d'étude était égal ou inférieur au premier cycle de l'enseignement secondaire est passée en vingt ans de 40 à 22 % (source Eurostat).

Cette évolution de l'économie a pour conséquence une augmentation des inégalités qui est corrigée par une forte croissance des prestations sociales qui atteignent environ un tiers du PIB. Le rapport entre les revenus des 10 % les plus aisés et des 10 % les plus modestes est de 3,5 grâce aux aides sociales. Sans le soutien des pouvoirs publics, le rapport serait d'un à plus de 6. L'indice Gini qui mesure les inégalités est passé de 0,482 à 0,516 avant redistribution sociale de 1998 à 2018 et de 0,276 à 0,291 avec redistribution.

Pour financer les dépenses sociales, la France n'a pas eu d'autres solutions que d'augmenter les prélèvements obligatoires qui dépassent 46 % du PIB et la dette publique qui se rapproche des 100 % du PIB. La hausse des impôts et des taxes a un effet pervers en renchérissant le coût du travail encourageant les délocalisations et ne favorisant pas l'augmentation directe du salaire.

Face à cette situation complexe, certains sont tentés par le protectionnisme pour enrayer la destruction d'emplois industriels. C'est la solution du Président Donald Trump. Elle est, en règle générale contreproductive et aboutit à un appauvrissement généralisé du pays. L'autre option est de favoriser les secteurs les plus productifs. La

réindustrialisation, le développement des nouvelles technologies constituent une voie évidemment souhaitable mais suppose du temps et une action cohérente des pouvoirs publics. Cela passe par une montée en gamme de la production et par un effort de formation accrue. Cela pourrait supposer un redéploiement des aides aux entreprises qui sont aujourd'hui centrées sur les bas salaires.

PREPARER LES EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES PAR LA FORMATION

Au sein des pays de l'OCDE, chaque année, deux adultes sur cinq seulement suivent une formation. Les adultes les plus défavorisés sont ceux qui sont le moins susceptibles de se former. En effet, les adultes peu qualifiés ont trois fois moins de chances de participer à une formation que les adultes hautement qualifiés (soit une probabilité de 20 % contre 58 %). D'autres groupes de population sont aussi désavantagés à cet égard, parmi lesquels les personnes plus âgées, les travailleurs à bas salaire, les travailleurs temporaires et les chômeurs. Dans la zone OCDE, près de la moitié des adultes ne suivent aucune formation et ne souhaitent pas se former. 11 % supplémentaires souhaiteraient se former mais ne le font pas faute de temps, de moyens ou de soutien de la part de leur employeur. La France ressort, sans surprise, mal classée. Ainsi, 58 % des actifs n'auraient pas accès à des formations valorisantes contre 41 % pour la moyenne de l'OCDE. 10 % estiment n'en avoir pas besoin. 22 % y ont accès. Seulement 49 % des bénéficiaires jugent ces dernières utiles et 9 % considèrent qu'elles sont notoirement de mauvaise qualité. En France, 15 % des personnes à faible qualification ont accès à des modules de formation dans l'année. Ce taux est de 13 % pour les salariés de plus de 50 ans et de 16 % pour les demandeurs d'emploi de plus d'un an. Malgré tout, la France obtient de bons résultats dans certains domaines. Ainsi, plus des deux tiers des salariés ont accès à des modules de formation à partir de leur bureau de manière informelle chaque semaine contre 63 % en moyenne au sein de l'OCDE. Contrairement à quelques idées reçues, la France serait le pays où l'écart entre les demandes et les compétences de employeurs serait le plus faible. 29 % des employeurs estiment avoir des problèmes de recrutement du fait du niveau de compétences des candidats et 31 % des actifs jugent qu'ils rencontrent des problèmes dans leur travail en raison de leur niveau de formation, ces taux sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE.

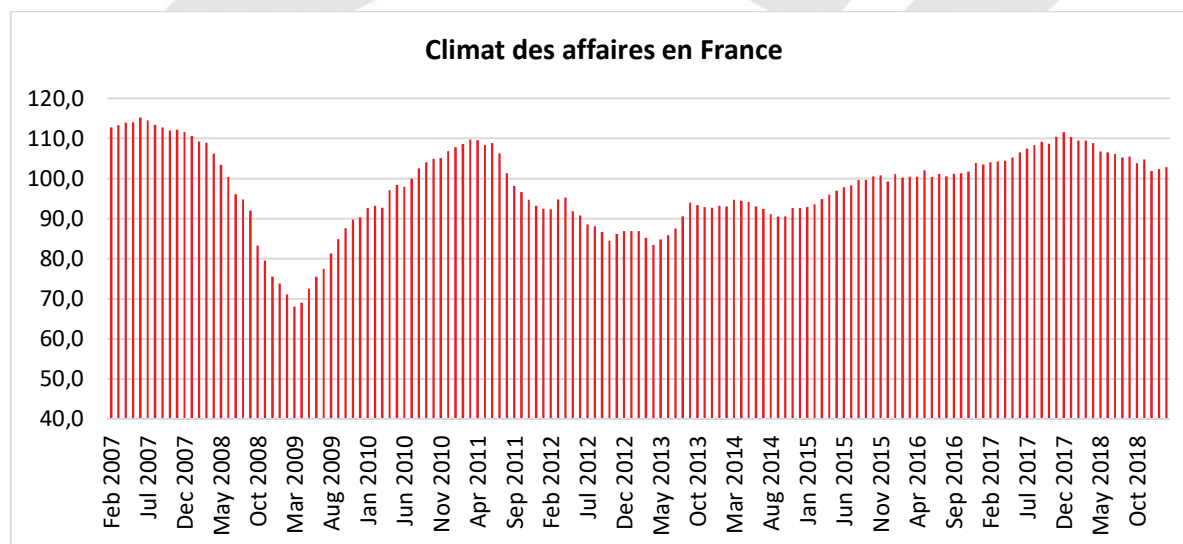
Selon les études réalisées par l'OCDE, la digitalisation accélérée de l'économie devrait provoquer une profonde modification du contenu des emplois dans les prochaines années. Près d'un emploi sur sept risque d'être totalement automatisé, près de 30 % des emplois pourraient subir des transformations. Les personnes les plus exposées à la transformation digitale sont celles qui bénéficient le moins de la formation professionnelle. Seulement 40 % y ont accès contre 59 % pour les actifs exerçant un métier peu menacé (59 %).

L'OCDE souligne que les entreprises se cantonnent trop souvent à former leurs salariés en matière de santé et de préventions des risques. Ces deux thèmes absorbent plus de 20 % des heures de formation dans les pays européens. Sans en contester l'utilité, les experts de l'OCDE préconisent que la formation permette de mieux préparer les salariés aux mutations technologiques.

Parmi les pays où les entreprises intègrent le moins l'évolution des métiers dans la formation aux salariés, figurent la Grèce, le Japon et la République slovaque. En Norvège, relativement peu d'adultes voient un impact direct de la formation qu'ils suivent sur leur travail ou leur carrière.

LES CHEFS D'ENTREPRISE RESTENT MALGRE TOUT OPTIMISTES

En février 2019, le climat des affaires est quasi stable. L'indicateur qui le synthétise, calculé à partir des réponses des chefs d'entreprise des principaux secteurs d'activité marchands, gagne un point : il se situe à 103, au-dessus de sa moyenne de longue période (100). Par rapport à l'enquête précédente, l'indicateur de climat des affaires est stable dans l'industrie manufacturière, augmente de deux points dans le bâtiment et dans le commerce de détail, mais perd deux points dans les services. Il se situe au-dessus de sa moyenne de longue période dans ces quatre secteurs.



Source : INSEE

En février 2019, le climat de l'emploi s'améliore : l'indicateur qui le synthétise gagne deux points et se situe à 106, bien au-dessus de sa moyenne de longue période. Cette amélioration est le fait de la hausse, d'une part, du solde d'opinion relatif à l'emploi passé dans les services hors agences d'intérim (malgré la baisse relative à l'emploi prévu dans ce même sous-secteur) et, d'autre part, de ceux relatifs à l'emploi passé et prévu pour les agences d'intérim et à l'emploi passé dans le commerce de détail.

L'indicateur de retournement mesurant l'appréciation des chefs d'entreprise sur la situation conjoncturelle à venir reste bien orienté pour l'ensemble de l'économie dans la zone indiquant un climat conjoncturel favorable. Il est négatif en revanche pour les services.

LE COIN DES TENDANCES

LE RETOUR DE LA TAXE CARBONE ?

A l'automne 2018, la crise des « gilets jaunes » a eu raison des augmentations des taxes sur les carburants que le gouvernement souhaitait mettre en place. Mais, depuis peu, à la faveur du grand débat public initié par le Président de la République, plusieurs voix se font entendre au sein de la majorité afin de relancer la taxation du carbone. La question reste, en effet, de savoir comment éviter le réchauffement climatique et financer les investissements nécessaires pour réduire le poids des énergies carbonées et plus globalement les émissions de CO₂. Depuis une dizaine d'années, la taxation du carbone est un sujet sensible au sein de l'opinion publique française, des « bonnets rouges » bretons aux « gilets jaunes ». Le Gouvernement est enclin, en la matière, à « laisser le temps au temps ».

Dans son rapport spécial intitulé : « *Global Warming of 1,5°C* » (Un réchauffement planétaire de 1,5°C), publié en octobre 2018, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) a confirmé qu'une augmentation plus rapide de la température globale à la surface de la terre était plus que probable dans les prochaines années. Il estime, en effet, que la hausse de la température globale pourrait être de 2°C par décennie. À ce rythme, le réchauffement planétaire pourrait atteindre 1,5°C à l'horizon de 2030 et entre 3 et 4°C à la fin de ce siècle.

Les experts jugent important de limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C, au lieu de 2°C, pour réduire ses conséquences économiques, sociales et démographiques. Avec une augmentation de 1,5°C, le niveau de la mer pourrait être plus élevé de 0,26 à 0,77 mètre à l'horizon 2100, ce qui entraînerait la submersion des basses zones et de certaines petites îles. Avec le scénario à 2°C, il faudrait ajouter au minimum 0,1 mètre de plus. Plusieurs dizaines de millions de personnes seraient concernées par l'élévation des eaux des océans. Des déplacements de population seraient à prévoir. Des espaces économiques majeures tant sur le plan des transports, de l'industrie et de l'agriculture pourraient être touchés.

La COP 24, qui s'est déroulée en décembre 2018 à Katowice en Pologne, a confirmé l'objectif de maîtrise du réchauffement climatique à 1,5 ou 2°C mais sans adopter les mesures nécessaires pour y parvenir. Le rapport du GIEC sur le réchauffement climatique de 1,5°C n'a pas été adopté en raison de l'opposition de quatre pays producteurs de pétrole, les États-Unis, l'Arabie Saoudite, la Russie et le Koweït. Le projet de fonds de 100 milliards de dollars en faveur des pays en voie de développement a été renvoyé à la prochaine COP. Les participants à la COP 24 ont seulement réussi à s'accorder sur des règles de mesure, de notification et de vérification des émissions de carbone.

Les investissements en faveur des énergies renouvelable ont tendance à diminuer en raison de la baisse du cours du prix du pétrole mais aussi des prix des équipements solaires photovoltaïques qui représentent 8 % du total des investissements énergétiques. La part de ces combustibles fossiles (dont la production d'électricité d'origine thermique) rapportée à l'investissement total dans l'approvisionnement

énergétique, a augmenté, pour la première fois depuis 2014, et atteint 59 %. La chute des investissements dans les centrales au charbon et dans les approvisionnements en charbon a été compensée par d'importants investissements dans l'industrie pétrolière et gazière, en particulier aux États-Unis. Pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, les émissions de gaz à effet de serre devraient commencer à baisser vers 2020 et se rapprocher de zéro vers 2050. Pour cela, il faudrait augmenter les investissements énergétiques de 33 % afin qu'ils puissent atteindre 3 183 milliards de dollars par an. La part des sources d'énergies renouvelables dans l'électricité totale devrait par ailleurs passer d'un peu plus de 30 % en 2015 à environ 70 % en 2050. Dans les scénarios 1,5°C et 2°C, le secteur de l'électricité devrait être entièrement « décarboné » à l'horizon 2050. Par ailleurs, pour réduire drastiquement les émissions des gaz à effet de serre, l'industrie devrait recourir de plus en plus fortement à l'énergie électrique ou aux techniques d'enfouissement du carbone dans les sols.

Dans les scénarios étudiés au niveau international, les prix du carbone constituent le principal outil pour atteindre les objectifs retenus. L'augmentation du prix des énergies carbonées doit permettre leur repli au profit d'économies meilleurs marchés. Les recettes fiscales devraient être utilisées pour financer des investissements et venir en aide aux populations les plus modestes. La mise en place de circuit de redistribution de l'impôt est toujours complexe et source d'iniquité.

Moins de 20 % des gaz à effet de serre au niveau mondial sont actuellement couverts par des prix du carbone, et la plupart de ces prix sont bien inférieurs à 40/60 dollars. Malgré tout, selon l'OCDE, la situation s'améliore lentement. Le déficit de tarification du carbone (qui mesure l'écart entre la tarification actuelle des émissions de carbone et les coûts climatiques réels, estimés à 30 euros par tonne de CO₂), était de 76,5 % en 2018, soit une légère progression par rapport à l'écart de 79,5 % mesuré en 2015. C'est dans les transports routiers que ce déficit est le plus faible (21 %) et dans l'industrie qu'il est le plus élevé (91 %).

En France, un rapport de « France Stratégie » remis au Premier ministre à la mi-février, préconise de fixer le prix de la tonne de CO₂ à 250 euros en 2030, contre 100 euros prévus jusque-là. Les auteurs du rapport considèrent qu'à partir de 250 euros la tonne, les acteurs économiques sont obligés de prendre des mesures d'adaptation. Le développement des transports publics, l'isolation des logements, la production d'énergies renouvelables sont ainsi rentabilisés. Alain Quinet, le président de la Commission sur la valeur tutélaire du carbone, souligne que ce montant de taxe doit servir de guide, la réduction des émissions de CO₂ pouvant être obtenue par d'autres moyens : réalisation d'infrastructures, changement des comportements, etc.

La réduction des gaz à effet de serre est aujourd'hui impossible à réaliser car les accords environnementaux fixent des objectifs chiffrés à l'échelle planétaire déclinés de manière non contraignante au niveau national. Cette déclinaison est en outre le fruit des engagements pris par les différents gouvernements. Dans ces conditions, les États sont incités à jouer les « passagers clandestins ». De ce fait, les 200 objectifs chiffrés nationaux n'atteignent pas les résultats attendus par l'accord de Paris. Il serait plus efficient d'appliquer une écotaxe en lieu et place d'un objectif chiffré. Le principe de base serait que les agents doivent payer l'intégralité des coûts marginaux des émissions de carbone.

La taxation du carbone pèse par définition sur les émetteurs les plus importants, les entreprises industrielles, les ménages se chauffant au fioul ou vivant loin de leur travail ou en milieu rural. Les contribuables considèrent que la taxation carbone est une taxation punitive. Elle est de ce fait naturellement impopulaire. Il n'y a pas qu'en France où la taxation des énergies fossiles pose un problème. Ainsi dans l'État de Washington, les électeurs se sont opposés à une taxe carbone qui devait financer la mise en place de projets d'énergies renouvelables et des aides destinées aux travailleurs impactés par son introduction.

Certains économistes travaillent sur le principe d'une taxation des ménages pour leurs émissions réelles de carbone en intégrant des bonus / malus afin de récompenser ceux qui réalisent des efforts. Il faudrait imposer à chaque ménage l'établissement bilan carbone, ce qui serait un peu complexe et un peu intrusif. Le recours à l'avion par rapport au train serait pénalisé tout comme le fait d'avoir une voiture à forte cylindrée (cf. les travaux de George Shultz et Ted Halstead). Les ménages dits aisés ont tendance à émettre plus de carbone que les ménages à revenus modestes.

La montée en puissance des taxes carbone risque de provoquer des délocalisations des activités industrielles les plus polluantes. Cette pratique ne réduirait en rien le volume de gaz à effet de serre rejeté et aboutirait à réduire le nombre d'emplois au sein des pays avancés. Comme le suggère le Prix Nobel 2018, William D. Nordhaus, les taxes « carbone » doivent être mises en œuvre dans des groupes d'États, appelés « clubs climatiques ». Ces groupes s'accorderaient sur un prix du carbone émis à l'intérieur de leurs frontières sous la forme d'une taxe carbone intérieure ou d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission. Il faudrait autoriser ces pays à appliquer des droits de douane spécifiques sur les importations en provenance des États ne disposant pas de taxes « carbone ». Les entreprises qui exportent vers des pays n'appliquant pas de taxe carbone bénéficieraient d'une remise de taxes. En fixant le taux d'imposition et les droits de douane à un niveau suffisamment élevé, les pays seraient incités financièrement à rejoindre la coalition. Une telle solution suppose au préalable la signature d'un accord international et la création d'un groupe d'États favorables. L'élaboration d'une solution internationale apparaît de plus en plus comme la seule permettant la maîtrise rapide des émissions des gaz à effet de serre mais les positions de la Chine, des États-Unis et de la Russie ne facilitent pas l'obtention d'un consensus mondial sur le sujet.

QUEL AVENIR POUR LA PRESSE QUOTIDIENNE REGIONALE ?

Dans son ouvrage de référence, *De la Démocratie en Amérique*, Alexis de Tocqueville, soulignait que « *les journaux deviennent plus nécessaires à mesure que les hommes sont plus égaux et l'individualisme plus à craindre. Ce serait diminuer leur importance que de croire qu'ils ne servent à garantir que la liberté : ils maintiennent la civilisation* ».

Les journaux sont pour Tocqueville des moyens pour agglomérer la population. Ils sont tout à la fois des intercesseurs, des intermédiaires et des catalyseurs au niveau des territoires.

La France comptait plus de 175 quotidiens régionaux dans les années 50 mais leur nombre a été divisé par trois en quelques décennies. Depuis quelques années, la crise s'est accélérée avec la montée en puissance du digital et avec la modification des comportements des ménages. Plusieurs sont au bord de la faillite.

Les quotidiens régionaux qui ont longtemps bénéficié d'un large public et de recettes locales doivent faire face à l'érosion de leur lectorat, à la diminution des recettes publicitaires et à celles liées aux annonces légales. Les contraintes budgétaires des collectivités territoriales et de l'État ne sont pas non plus sans incidence sur l'équilibre des comptes.

Un journal est un bien complexe. Premièrement, il se renouvelle chaque jour de fond en comble. Deuxièmement, son prix de vente ne couvre que 50 à 60 % des coûts, le solde provenant de la publicité, des petites annonces et des éventuelles subventions (aides à la presse). Du fait de sa parution quotidienne, il doit veiller, en permanence, à son équilibre financier. Les coûts fixes sont très élevés : la rédaction pouvant être amenée à travailler 24 heures sur 24, l'impression avec en outre une nécessité d'ajuster au mieux l'offre à la demande. À défaut de pouvoir réduire les coûts d'impression, longtemps la presse a tenté de limiter les coûts salariaux en jouant notamment sur les pigistes.

Le digital a modifié, les équilibres de la presse régionale à plusieurs niveaux. Les lecteurs se sont détournés de leur quotidien au profit des sites d'information en ligne, des réseaux sociaux. Plus réactifs, plus rapides à lire, les nouveaux moyens de communication ont réduit l'attrait de la presse écrite traditionnelle. À tort ou à raison, il est souligné que les jeunes de moins de 30 ans lisent moins que leurs aînés, familiarisés qu'ils sont avec les vidéos depuis leur naissance. Cela reste à démontrer mais leur rapport à l'information est sans nul doute différent. Du fait de l'évolution de la population, le lectorat de la presse quotidienne régionale vieillit et est amené à se contracter faute de renouvellement. Le digital modifie également les moyens d'accès à la presse. Cette dernière se consomme désormais sur tablette, sur smartphone ou sur ordinateur. Si cette évolution permet de réaliser des économies sur les coûts de production, elle conduit également à une raréfaction des recettes publicitaires. Pour faire face à la digitalisation, les quotidiens ont accepté de rejoindre des portails comme celui de SFR permettant pour 10 euros de consulter un très grand nombre de journaux. Le retour en termes de recettes est bien plus faible que l'abonnement en ligne réalisé sur le site du journal qui est bien souvent bien plus cher.

La montée en puissance du digital a également occasionné une chute des recettes publicitaires. En effet, Internet est devenu le premier support pour la publicité devant la télévision, la presse écrite et les radios. La presse écrite régionale conserve, certes un avantage comparatif en ce qui concerne la publicité de proximité (centres commerciaux, grande distribution, etc.) mais celui-ci s'érode avec la montée des bannières localisées sur les sites en ligne. La remise en cause des obligations légales en matière d'annonces génère une importante baisse de revenus pour la presse. Par ailleurs, celle-ci doit faire face à une réduction du nombre de points de vente (fermeture des kiosques et des maisons de la presse). Les coûts de distribution en milieu rural ont tendance à augmenter en raison de l'évolution du prix des carburants.

Le modèle économique de la presse a tendance à évoluer lentement quand l'environnement subit une véritable métamorphose. Comme pour les autres catégories de presse écrite (presse quotidienne nationale, magazine), les responsables de la PQR éprouvent des difficultés à appréhender le digital. Les sites numériques doivent-ils être libres d'accès ou partiellement réservés aux abonnés ? En la matière, les changements de philosophie sont fréquents. Le site doit-il être la simple déclinaison du journal ou un vecteur de communication à part entière offrant une interactivité totale, ce qui suppose des effectifs supplémentaires et l'intégration du son et de la vidéo ? Or, la réduction des recettes tend à limiter le nombre de journalistes. Les exemples étrangers, américains et britanniques en particulier, soulignent que l'avantage comparatif de la PQR est lié à sa rédaction et à sa capacité de distribuer de l'information décryptée. Les lecteurs cherchent certes de l'immédiateté mais aussi de la fiabilité. Celle-ci peut être payée sous réserve qu'elle soit avérée. Évidemment, cela suppose que le contenu soit à forte valeur ajoutée. « The Economist » ou le « New York Times » ont survécu en pariant sur la qualité et sur la capacité à mettre à disposition de leurs abonnés des données de première main. L'avantage de la PQR par rapport à la presse nationale, c'est le maillage serré du territoire. Or, aujourd'hui, le lecteur veut tout à la fois les tendances nationales mais aussi du local, de la proximité. La capacité à relater en quasi direct les événements locaux constitue un axe de survie pour la presse régionale. À l'instar d'Ouest France, 1^{er} quotidien français en termes de diffusion, le développement d'un segment éditions régionales constitue un autre axe avec toujours comme file directeur une spécialisation dans des domaines à forte identité. L'intégration des autres segments de la communication constitue sans aucun doute une piste. En effet, les grandes chaînes d'information, du fait de la politique de réduction des coûts, ont de moins en moins de correspondants sur le terrain. Les quotidiens régionaux disposant de nombreux journalistes pourraient vendre plus fréquemment des reportages clefs en main aux chaînes d'information. À défaut, ce marché sera très rapidement capté par des pigistes. La 4G permet déjà de réaliser des directs de qualité ; avec la 5G, ce sera encore plus facile. Enfin, la PQR comme les autres catégories de la presse doit certainement mieux tenir compte des désirs de ses clients qui sont les lecteurs et les annonceurs. Cela suppose une meilleure connaissance client, ce que permet le digital. Que lisent les abonnés, combien de temps passent-ils à lire les articles ? Que recherchent-ils comme information et quels compléments attendent-ils ? La segmentation de la clientèle qui s'est imposée dans la distribution ne saurait être ignorée par la presse. Le lecteur qui aime le sport n'est pas le même que celui qui souhaite remplir une grille de mots croisés. Il faut attirer l'un et l'autre. Certains quotidiens régionaux proposent des

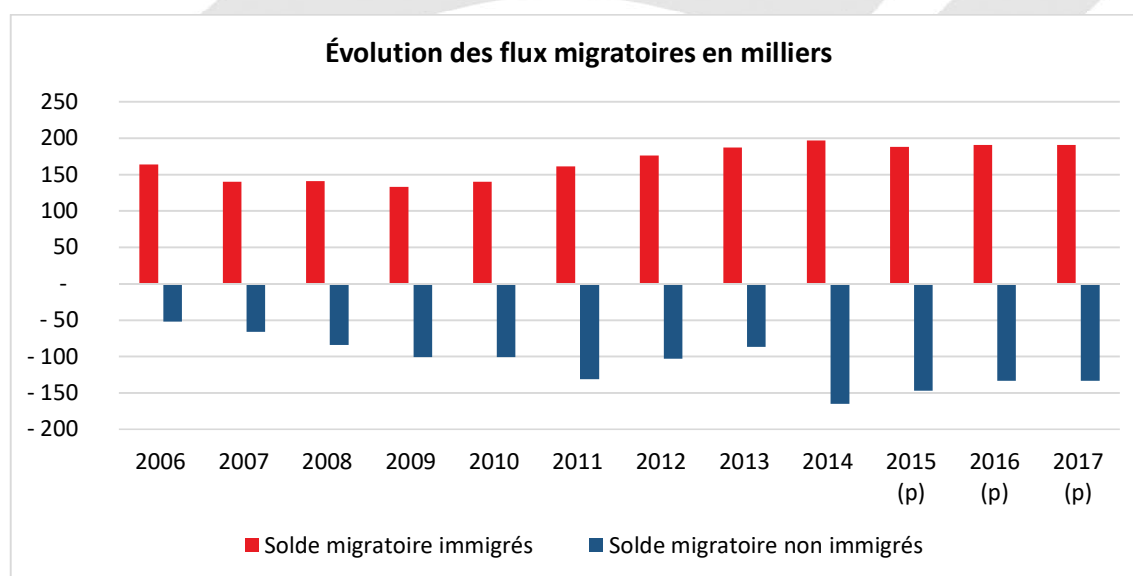
abonnements à dominante sports ou jeux. En fonction des souhaits des lecteurs, il est possible de fournir des prestations aux annonceurs à plus forte valeur ajoutée avec un suivi beaucoup plus fin des données. Ces dernières sont également au cœur des défis que doivent relever la PQR. Les sites d'information sont des carrefours permettant un brassage important de lecteurs, d'Internautes susceptibles de générer des données et donc d'être créateurs de richesses. Longtemps, cette richesse a été préemptée par Google, Yahoo et consœurs. La possibilité pour la presse de reprendre la main est évidemment fondamentale pour leur survie.

Jamais la demande d'informations locales de qualité n'a été aussi importante. La révolution digitale en imposant le concept relatif de gratuité met en danger l'élaboration de contenus professionnels. Le risque est la fabrication d'information par des sources non transparentes ou par des sources communautaristes dans le sens où les acteurs d'un événement deviennent les fabricants de l'information au profit de leur fan club. Tout à la fois, l'information est globale et privatisée. Elle est réalisée sans filtre et peut faire l'objet de manipulation. L'absence de pluralisme est également une source d'appauvrissement. Au niveau régional, la diversité d'expression a fortement diminué ces trente dernières années avec les regroupements rendus financièrement nécessaires.

LE COIN DES GRAPHIQUES

PLUS D'ENTREES ET PLUS DE SORTIES DU TERRITOIRE NATIONAL

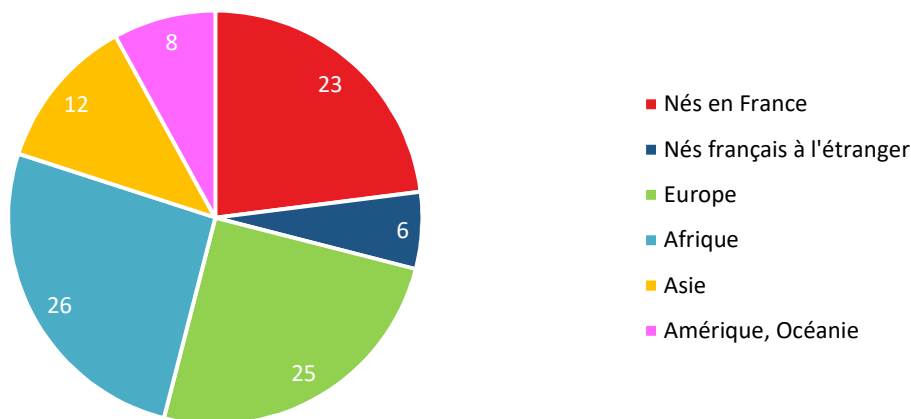
Au 1^{er} janvier 2016, selon les derniers résultats du recensement de la population, 66,6 millions de personnes demeuraient en France. Hors Mayotte, entre début 2006 et début 2016, la population a augmenté de 3,2 millions de personnes. Sur l'ensemble de cette période, le solde migratoire a été positif de +587 000. Le solde migratoire des non-immigrés est négatif (-1 034 000), alors que celui des immigrés est positif (+1 621 000). Le premier prend en compte le solde migratoire des Français (solde des migrations de résidents français). Au total, en tenant compte des décès survenus sur le territoire, la population immigrée a augmenté de 1 096 000 personnes entre 2006 et 2016, contribuant pour un tiers à la hausse de l'ensemble de la population.



P : prévisions
Source INSEE

Ces dernières années le nombre d'arrivées en France progresse. Il est passé de 300 000 à 370 000 de 2006 à 2017. Cette progression s'explique principalement par celle des entrées d'immigrés (de 193 000 à 262 000 en onze ans). Comparativement, les arrivées de non-immigrés sont plus stables sur la période (108 000 en 2006 comme en 2017). Parmi les immigrés arrivés en France en 2017, 36 % sont nés en Afrique, 35 % en Europe, 18 % en Asie et 11 % en Amérique ou en Océanie. Parmi les personnes non-immigrées arrivées en France en 2017, quatre sur cinq sont nées en France et une sur cinq est née française à l'étranger.

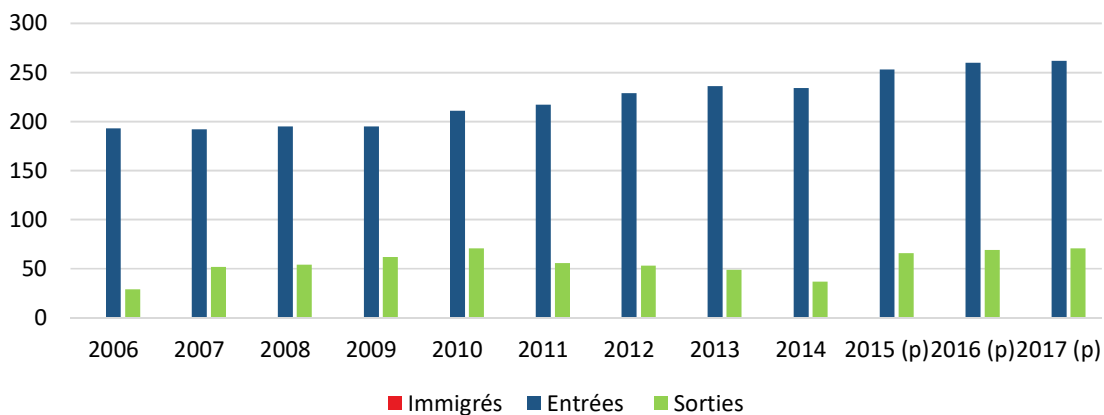
Lieu de naissance des personnes entrées en France en 2017 (en %)



Source : INSEE

Les flux de sorties d'immigrés sont relativement stables et modestes au regard de leurs entrées. En moyenne, entre 2006 et 2015, quatre immigrés entrent sur le territoire lorsqu'un en sort. Ce sont essentiellement des étudiants étrangers quittant la France à la fin de leurs études, des actifs en fin de période d'emploi et de personnes étrangères retournant dans leur pays au moment de leur retraite.

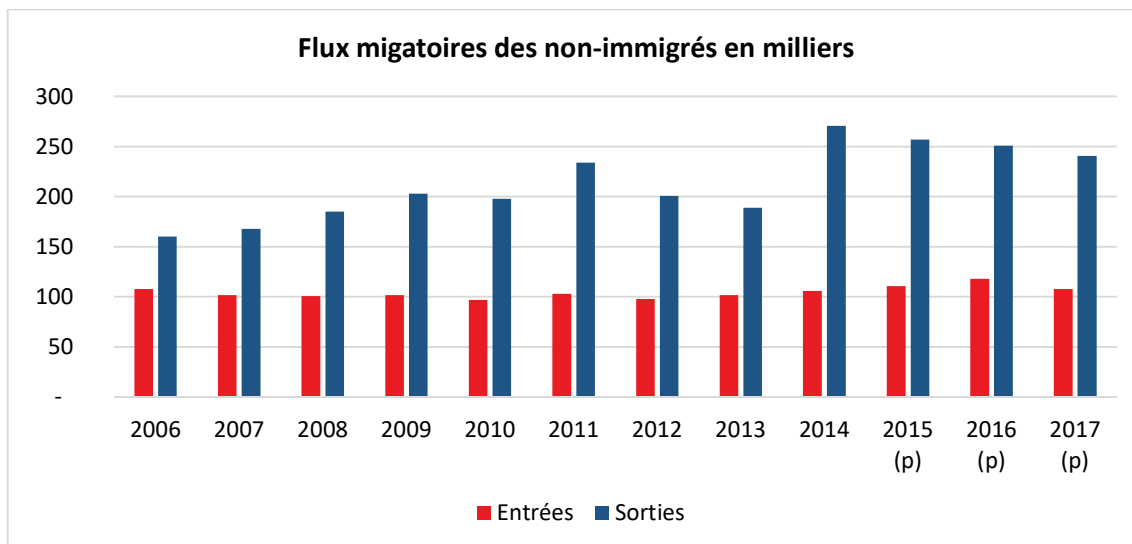
Flux migratoires en milliers population immigrée



Source INSEE - P : prévisions

Le solde migratoire des immigrés a baissé légèrement entre 2006 (+164 000) et 2009 (+133 000) avant de croître pour atteindre +188 000 personnes en 2015. Le solde migratoire des non-immigrés a diminué entre 2006 (-52 000) et 2011 (-131 000), puis augmenté jusqu'en 2013 (-87 000) ; en 2014 et en 2015, il chute (-165 000 et -147 000 personnes, respectivement) sous l'effet d'une hausse des sorties.

Les sorties de personnes non immigrées sont ainsi passées de 160 000 à 257 000 entre 2006 et 2015 du fait de l'expatriation d'un nombre croissant de Français et de départs de jeunes poursuivant leurs études à l'étranger.



Source : INSEE - P : prévisions

LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

SAMEDI 23 FEVRIER

Jusqu'au 3 mars, **le salon international de l'agriculture** se déroulera à **Paris**.

LUNDI 25 FEVRIER

Au Japon, seront attendus **les indices sur la situation économique**.

En **France**, il faudra suivre la **publication de l'indice de confiance des consommateurs** de février.

Pour **l'Espagne**, seront communiqués le **taux de croissance du quatrième trimestre 2018 et le taux de croissance de 2018**.

Pour **la Suisse**, sera connu le **résultat de la croissance de 2018**.

Aux États-Unis, il faudra regarder **l'indice manufacturier de la FED de Dallas** pour le mois de février.

MARDI 26 FEVRIER

Pour **la France**, il faudra regarder **une nouvelle estimation du PIB** du quatrième trimestre.

Aux États-Unis, il faudra regarder **l'indice des prix immobiliers S&P/Case-Shiller** de décembre, **l'indice de confiance du consommateur** de février et **les ventes de logements neufs** de janvier. L'indice manufacturier de la FED de Richmond pour le mois de mars sera publié. **Jerome Powell, le Président de la FED sera auditionné par la commission bancaire du Sénat**.

MERCREDI 27 FEVRIER

Pour **la zone euro**, il faudra suivre **les indices du climat des affaires et du sentiment économique** de février.

En **Allemagne**, il faudra suivre **l'indice GfK sur le moral des ménages** pour le mois de mars.

En **Allemagne**, sera connue **une première estimation du taux d'inflation** de février.

En **Italie**, seront publiés **les indices de confiance des entreprises et des consommateurs**.

Aux États-Unis, il faudra regarder **les commandes de biens durables et les promesses de vente immobilières** de janvier. **Jerome Powell, Président de la FED**, sera auditionné par **la commission des Services financiers de la Chambre des représentants**.

JEUDI 28 FEVRIER

Au **Japon**, sera rendu public le résultat des ventes au détail de décembre.

En **Chine**, seront publiés **les indices PMI officiels** de février.

Aux **États-Unis**, seront attendus **les résultats de la croissance du quatrième trimestre 2018 et les stocks et ventes des grossistes** de janvier.

En **France** sera connu **le résultat des dépenses de consommation** du mois de janvier. **Une première estimation du taux d'inflation** de février sera publiée.

Le taux d'inflation de février sera rendu public pour **l'Allemagne et l'Espagne**.

VENDREDI 1^{ER} MARS

Au **Japon**, sera publié le **taux d'inflation** de février, le taux de chômage et la production industrielle de janvier.

L'indice PMI Caixin-Markit manufacturier de février sera communiqué pour la **Chine**.

Pour **l'Allemagne, le Royaume-Uni**, l'indice PMI IHS Markit manufacturier définitif de février sera rendu public

En **Allemagne**, seront publiés **le nombre de demandeurs d'emploi et le taux de chômage** de février.

Pour **la zone euro**, seront connus **le taux d'inflation (estimation flash)** de février et le **taux de chômage** de janvier.

Pour **les États-Unis**, il faudra suivre **les revenus et dépenses des ménages** de décembre-janvier ainsi que **l'indice de confiance du consommateur de l'université du Michigan (définitif)** de février. Il faudra aussi regarder **l'indice ISM manufacturier, l'indice de confiance de l'université du Michigan et les dépenses de construction** de février.

LUNDI 4 MARS

Pour **la zone euro**, sera publié **l'indice Sentix du moral des investisseurs** pour le mois de mars. Seront rendus publics **les prix à la production** de janvier.

MARDI 5 MARS

L'indice PMI Markit des services de février sera communiqué pour **la Chine, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la zone euro, les États-Unis et la France**.

Pour **l'Allemagne et la zone euro**, seront connues **les ventes au détail** de janvier.

Première journée du salon de l'automobile de Genève.

MERCREDI 6 MARS

Aux **États-Unis**, il faudra suivre **la publication des résultats de l'emploi privé** de février, **les commandes à l'industrie** de janvier et le **Livre beige de la Réserve fédérale**.

JEUDI 7 MARS

Pour **la zone euro**, sera publiée **une version révisée du PIB du quatrième trimestre**.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE se réunit avec à l'ordre du jour **la fixation des taux**.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre **la balance commerciale** de janvier, **la productivité** et **les coûts du travail** du **quatrième trimestre 2018**.

VENDREDI 8 MARS

En **France**, seront rendus publics **les résultats du commerce extérieur**, **la balance des paiements** et **l'indice de la production industrielle** de janvier.

Au **Japon**, il faudra suivre **la deuxième évaluation du PIB du quatrième trimestre 2018**. Sera également publiée **la consommation des ménages** de janvier.

En **Chine**, il faudra regarder **la balance commerciale** de février.

En **Allemagne**, il faudra suivre **les commandes à l'industrie** de janvier.

Aux **États-Unis**, seront communiqués **les demandeurs d'emploi**, **le taux de chômage** et **les salaires** de février. **Les stocks et ventes des grossistes** de janvier seront publiés.

SAMEDI 9 MARS

En **Chine**, **le taux d'inflation** de février sera connu.

LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
PIB <i>Mds d'euros 2017</i>	2292	3 277	1 725	1 166	11 206	2 332
PIB par tête <i>En euros</i>	34151	39649	28494	25064	32862	35313
Croissance du PIB <i>En % - 2018</i>	1,5	1,5	0,1	2,5	1,8	1,6
Inflation <i>En % - déc. 2018</i>	1,9	1,7	1,2	1,2	1,6	2,1
Taux de chômage <i>En % - déc. 2018</i>	9,1	3,3	10,3	14,3	7,9	4,0
Dépenses publiques <i>En % du PIB 2017</i>	56,5	43,9	48,9	41,0	47,1	41,1
Solde public <i>En % du PIB 2017</i>	-2,7	+1,0	-2,4	-3,1	-1,0	-1,8
Dette publique <i>En % du PIB 2017</i>	98,5	63,9	131,2	98,1	88,9	86,3
Balance des paiements courants <i>En % du PIB - Déc. 2018</i>	-0,7	7,6	2,7	0,9	3,1	-3,8
Échanges de biens <i>En % du PIB - déc. 2018</i>	-2,6	6,9	2,3	-2,7	1,7	-6,5
Parts de marché à l'exportation <i>En % 2017</i>	3,1	8,3	2,9	1,8	26,0	2,5
Variation depuis 1999 <i>en %</i>	-48,6	-18,0	-36,6	-12,1	-24,6	-50,4

Sources : Eurostat – Insee

LA LETTRE ÉCONOMIQUE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christophe Andersen

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet de la mention de la source : Cercle de l'Épargne.

Le Cercle de l'Épargne

104/110 Boulevard Haussmann • 75008 Paris

Tél. : 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

contact@cercledelepargne.fr • www.cercledelepargne.fr

**Le CERCLE DE L'ÉPARGNE
est partenaire d'AG2R LA MONDIALE
et de l'association d'assurés
AMPHITEA**



AG2R LA MONDIALE



**LE CERCLE
DE L'ÉPARGNE**